

Démarche : Demande d'autorisation pour destruction de Choucas des tours par tir ou piégeage dans le cadre de l'arrêté préfectoral de dérogation 2025 - Ille-et-Vilaine

Organisme : Service Eau et Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Ce formulaire est destiné aux exploitants demandeurs d'une autorisation de destruction par tir ou piégeage de Choucas des tours dans le département d'Ille-et-Vilaine.

La demande est à faire au moins 24 heures avant le début des opérations.

Toute opération de destruction par tir ou piégeage ne peut être mise en place qu'en présence de dégâts agricoles avérés et insurmontables pour l'agriculteur, malgré la mise en place de systèmes d'effarouchement quand cela est possible.

Les opérations ne sont autorisées qu'à la période où les dégâts ont effectivement lieu, et exclusivement sur les parcelles ayant fait l'objet de dégâts significatifs ou sur les parcelles adjacentes.

Nature de l'opération

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Opération de destruction par tir

☐ Opération de destruction par piégeage

Date de la 1ère opération de destruction prévue (demande à faire a minima 24 heures avant l'opération)

NOM Prénom de l'exploitant (ou GAEC) demandant l'opération de destruction

Numéro de téléphone de l'exploitant demandeur

Mail de l'exploitant demandeur

Demande d'autorisation pour destruction de Choucas des tours par tir ou piégeage dans le cadre Numéro de déclaration de dégât issu de l'application mobile «Signaler Dégâts Faune sauvage»

Pour toute demande d'intervention, l'exploitant doit effectuer au préalable une déclaration de dégât sur l'application mobile «Signaler Dégâts Faune sauvage».

Commune de l'opération

Lieu de l'opération (adresse, lieu-dit, n° de parcelle...)

Type de culture ayant subi les dégâts (Maïs, pois, blé, choux,...)

Surface estimée de dégâts sur la ou les parcelles concernées en hectare

Liste nominative (NOM Prénom) des tireurs prévus lors de l'opération (20 maximum)

Liste nominative (NOM Prénom) des piégeurs agréés prévus pour l'opération

Remarques / Observations

Obtention de l'autorisation

Si votre formulaire de demande est complet, votre autorisation de destruction sera active dès qu'elle sera déposée.